



Note de synthèse

Compte Administratif 2022

Budget Primitif 2023

Conseil Municipal du 8 avril 2023

PREAMBULE

Le Compte Administratif a fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la séance du Conseil Municipal du 4 mars 2023 dédiée au Rapport d'Orientations Budgétaires.

Cette présentation rappellera les résultats du Compte Administratif 2022 et présentera le budget Primitif au titre de l'année 2023.

Compte Administratif 2022 : résultats comptables

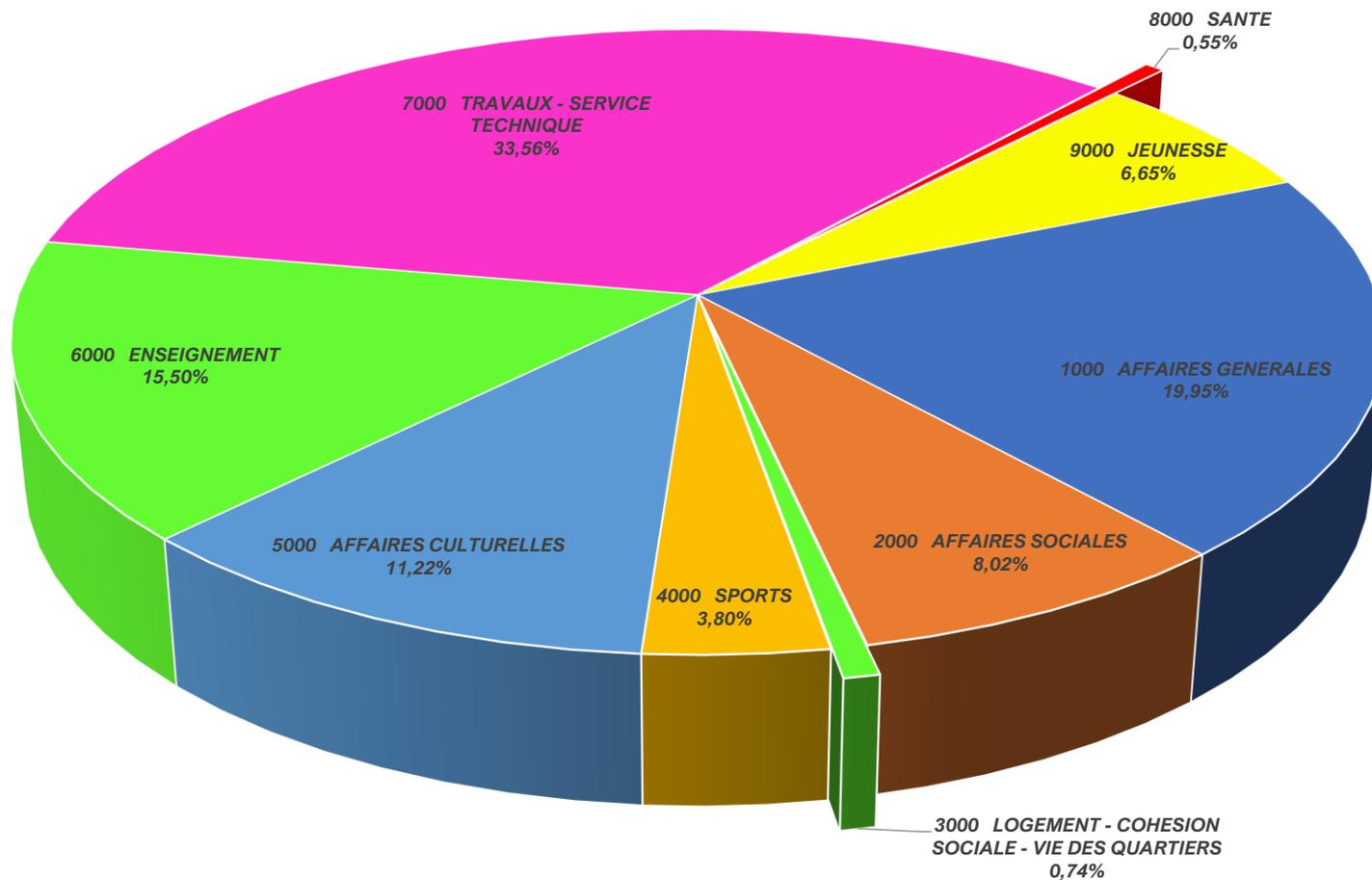
Section		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total		8 812 668,66	10 541 198,92	3 245 520,09	3 259 458,32
	SOLDE DE L'ANNEE	1 728 530,26		13 938,23	
	RESULTAT N-1 (résultat exercices précédents)		264 901,45		6 730 491,36
	RESULTAT CUMULE	1 993 431,71		6 744 429,59	
	RESTES A REALISER à reporter en N+1	72 354,80		2 056 319,21	
	RESULTAT GLOBAL (après affectation des restes à réaliser)	1 921 076,91		4 688 110,38	
	résultat cumulé	6 609 187,29			

Le résultat de fonctionnement avant affectation des restes à réaliser est de 1.993.431,71 €, celui-ci sera affecté au budget primitif au compte :

- 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de 1.761.889,62 € en recettes d'investissement.
- 002 : résultat de fonctionnement reporté pour un montant de 231.542,09 € en recettes de fonctionnement.

Le résultat d'investissement avant affectation des restes à réaliser s'élève à 6.744.429,59 € celui-ci sera affecté en totalité au compte 001 : résultat d'investissement reporté, en recettes d'investissement.

Compte Administratif 2022 : Dépenses réelles de fonctionnement par Direction (salaires inclus)



Compte Administratif 2022 : principaux ratios financiers

Les ratios financiers permettent une comparaison avec les communes de même strate démographique.

1-3 : La ville a des dépenses de fonctionnement supérieures à la moyenne, mais elle dispose également de recettes plus importantes.

2 : Le produit des impôts directs est inférieur à celui de la strate, du fait de l'exonération de 50 % des bases des entreprises industrielles accordée par l'Etat à partir de 2021. Celle-ci est compensée par une dotation.

5 : L'encours de dette est largement inférieur à la moyenne.

6 : La commune ne perçoit plus de DGF, mais uniquement la dotation de solidarité rurale.

7 : Suite à l'augmentation des charges générales (fluides) et au départ en retraite de plusieurs agents, les charges de personnel sont dans la moyenne nationale.

8 : La dette pourrait être remboursée en un an contre 5 ans pour les autres collectivités.

n°	RATIOS	ratios financiers	
		Feignies	Strate 2021 (*)
1	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT POPULATION (dgf)	1 202,51	944
2	PRODUITS IMPOSITIONS DIRECTS POPULATION	266,03	517
3	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT POPULATION	1 521,12	1 158
4	DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUTES POPULATION	350,09	316
5	ENCOURS DE LA DETTE (au 31/12) POPULATION	241,94	796
6	DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT POPULATION	14,20	154
7	CHARGES DE PERSONNEL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	55,96%	57,60%
8	ENCOURS DE DETTE EPARGNE BRUTE	0,76	4,90

(*) strate 5000 à 10000 hbts: source DGCL 2021

PRESENTATION DU BUDGET

DE FONCTIONNEMENT PAR COMMISSION

Les crédits de fonctionnement sont affectés à des commissions thématiques et répartis suivant les actions à réaliser, sous la responsabilité de l'Adjoint délégué.

L'ensemble des frais de personnel est regroupé dans la commission personnel communal.

Budget Primitif 2023 : section Fonctionnement par Commission

Dépenses de fonctionnement par commission (hors restes à réaliser)

Commission	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023	Variation 2023/2022
1000 PERSONNEL COMMUNAL	5 451 300	5 200 685	5 758 800	5,64%
1010 ADMINISTRATION GENERALE	1 369 110	715 885	1 334 381	-2,54%
2000 AFFAIRES SOCIALES, INSERTION, POLITIQUE VILLE	538 600	416 750	530 100	-1,58%
3000 SECURITE - LOGEMENT	13 500	14 592	16 500	22,22%
4000 COMMISSION DES SPORTS - VIE ASSOCIATIVE	195 100	177 988	195 100	0,00%
5000 COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES, COMMUNICATION	186 550	173 915	184 550	-1,07%
6000 COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT	367 340	331 197	375 169	2,13%
7000 COMMISSION DES TRAVAUX - SERVICE TECHNIQUE	1 631 550	1 570 903	1 652 150	1,26%
8000 COMMISSION SANTE ET PERSONNES AGEES	108 050	79 352	98 750	-8,61%
9000 COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE	149 100	131 402	148 900	-0,13%
Total Fonctionnement	10 010 200	8 812 669	10 294 400	2,84%

Les dépenses de fonctionnement progressent de 2,84 %, soit une augmentation de 284.200 €.

Budget Primitif 2023 : Dépenses Fonctionnement

- La **commission du personnel** augmente de 5,64 % pour un montant global de 5,758 M€, elle comprend :
 - Les rémunérations et charges salariales des agents pour un montant mensuel de 412.800 € suivant le tableau prévisionnel ci-dessous :

Statut(L)	2023	
	Nombre moyen d'agents	salaire mensuel
Contrats aidés	10	17 900,00
apprentis	3	2 000,00
disponibilité d'office	1	900,00
indemnitaires	3	2 100,00
Régime Général (contrat, stagiaires, services civiques)	26	39 100,00
Titulaire CNRACL	99	347 100,00
Titulaire IRCANTEC	2	3 700,00
Total	144	412 800,00

- La prime d'assurance pour les congés maladies des agents titulaires pour 230 K€
- La prestation de nettoyage des bâtiments pour 225 K€

Budget Primitif 2023 : Dépenses Fonctionnement

- La commission **Administration Générale (1,334 M€)** reprend toutes les charges nécessaires au fonctionnement des services généraux (accueil, personnel, finances...) et qui ne sont pas affectées à une commission particulière, notamment :
 - Les taxes foncières, frais d'affranchissements, fournitures administratives.
 - Certaines subventions non affectées aux commissions comme l'Amicale du personnel (30K€).
 - Les intérêts d'emprunts (55 K€).
 - Les dotations aux amortissements (390 K€).
 - Le virement à la section d'investissement (703 K€).

- La commission **Affaires sociales, Insertion, Politique de la Ville (530 K€)** reprend les actions suivantes :
 - La subvention versée au CCAS pour son fonctionnement (450 K€).
 - Les actions de la Politique de la Ville : Conseil Citoyen (10 K€), Nos Quartiers d'Été (16 K€), Séjours Ville Vie Vacances (20 K€).
 - Le remboursement des prestations effectuées par le chantier d'insertion sur la commune (32 K€).

Budget Primitif 2023 : Section Fonctionnement

Dépenses

- La commission **Sécurité – Logement** (16 K€) reprend les crédits de fonctionnement concernant l'équipe de sécurité, notamment l'achat des uniformes, la mise en fourrière des véhicules abandonnés et la maintenance des défibrillateurs. L'augmentation de 3.000 € concerne la sécurisation de la Foire du Terroir (location de blocs de béton).
- Les crédits de la Commission **des Sports – Vie associative** restent inchangés, elle reprend notamment les crédits affectés au Marché de Noël et Téléthon (25 K€) et les subventions aux associations sportives (164 K€).
- La Commission **des Affaires Culturelles – Communication** (184 K€) regroupe les crédits des actions suivantes :
 - Service Information-Communication (35 K€).
 - Les activités culturelles, Médiathèque, Arts Plastiques, Ecole de Musique, Ecole de Danse.
 - Les subventions versées aux structures culturelles, Théâtre du Manège (25 K€), FLAC (65 K€) et autres associations culturelles (12 K€).

Budget Primitif 2023 : Dépenses Fonctionnement

- Le budget de la commission des **Travaux – Service Technique** s'élève à 1,652 M€, il reprend l'ensemble des crédits nécessaires à l'entretien et au fonctionnement des bâtiments communaux et du Centre Technique Municipal.

Après une forte augmentation des crédits en 2022 (+ 39 %) pour tenir compte de l'évolution des prix des fluides (électricité, gaz), de l'externalisation de l'entretien des espaces verts de la Coulée verte et de l'ajustement des crédits pour le traitement des déchets et encombrants, les crédits de cette commission augmentent en 2023 de 1,26 % pour tenir compte :

- De l'augmentation du prix des carburants.
- Du versement d'une subvention à l'ADU dans le cadre d'une étude sur les économies d'énergie (5.000 €)
- De l'ajustement de divers crédits.

Budget Primitif 2023 : Dépenses Fonctionnement

- La commission **Enseignement** (375 K€) comprend l'ensemble des crédits affectés aux différentes écoles ainsi qu'aux services liés aux activités scolaires.
 - Le crédit de fonctionnement des écoles est de 40 €/élève.
 - Cette commission regroupe notamment les services suivants : restauration (en augmentation de 7% à notre charge, sans impact pour l'utilisateur), piscine, associations scolaires, transport scolaire, conseil municipal des jeunes, réseaux d'écoute d'accompagnement et appui des parents...
- Les crédits de la commission **Santé et Personnes Agées** (98 K€) ont été réduits pour tenir compte de la diminution des dépenses liées à la lutte contre le Covid (-10 K€).
- Enfin, la commission **Enfance – Jeunesse** qui rassemble l'ensemble des activités en direction des jeunes (ALSH, vacances de neige, garderie) conserve l'intégralité de ses crédits (149 K€).

Budget Primitif 2023 : présentation par Chapitres et Opérations d'Investissement

Dans la présentation du Budget primitif 2023, les résultats de l'année 2022 ont été intégrés.

Dans les tableaux suivants, vous trouverez :

- dans la première colonne, le budget tel qu'il devrait être pour une année courante (sans reprise des résultats antérieurs).
- la seconde colonne présente l'affectation des résultats de l'année 2022.
- Le total présenté en dernière colonne fera l'objet du vote du Conseil Municipal au titre du budget primitif 2023.

Budget Primitif 2023 : Dépenses Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement	proposition BP 2023	Affectation des résultats	BP 2023 GLOBAL
RESTES A REALISER		72 354,80	72 354,80
Chapitre budgétaire			
011 CHARGES DE GESTION GENERALE	3 020 919,00		3 020 919,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	5 176 500,00		5 176 500,00
014 ATTENUATION DE PRODUITS	6 000,00		6 000,00
022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT		159 187,29	159 187,29
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	865 000,00		865 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	55 000,00		55 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	74 900,00		74 900,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 100,00		2 100,00
Total des Dépenses Réelles de Fonctionnement	9 200 419,00	231 542,09	9 431 961,09
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	703 981,00		703 981,00
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	390 000,00		390 000,00
			-
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 294 400,00	231 542,09	10 525 942,09

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 10,5 M€ dont 5,1 M€ pour les charges de personnel.

La part réservée à l'investissement est de 1,093 M€ (chapitre 023 : virement à la section d'investissement et 042 : dotations aux amortissements).

Budget Primitif 2023 : Recettes Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement	proposition BP 2023	Affectation des résultats	BP 2023 GLOBAL
RESTES A REALISER			-
Chapitre budgétaire			
013 ATTENUATION DE CHARGES	7 500,00		7 500,00
70 VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	458 400,00		458 400,00
73 IMPOTS ET TAXES	7 254 600,00		7 254 600,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 331 800,00		2 331 800,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	76 400,00		76 400,00
76 PRODUITS FINANCIERS	700,00		700,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	160 500,00		160 500,00
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 500,00		4 500,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		231 542,09	231 542,09
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 294 400,00	231 542,09	10 525 942,09

L'équilibre du budget de fonctionnement est assuré en grande partie par les chapitres 73 et 74 :

Chapitre 73 Impôts et taxes dont :

- Les impôts directs (taxes foncières et taxe habitation) pour 2 M€.
- L'attribution de compensation de la taxe professionnelle versée par l'Agglomération de 4,7 M€.

Chapitre 74 Dotations, subventions et participations dont :

- La compensation versée par l'état au titre de l'exonération de la taxe foncière sur les locaux industriels de 1,9 M€.

Budget Primitif 2023 : Taxes locales

	2022	2023				taux moyen 2022	
Taux imposition	taux	base estimée	taux	produit	variation	national	département
Taxe Habitation THRS	18,91	204 297	18,91	38 633	0,00%	22,98	40,15
Foncier bati	36,42	10 503 000	36,42	3 825 192	0,00%	38,28	46,49
Foncier Non Bati	68,06	157 200	68,06	106 990	0,00%	50,44	57,71
total produit fiscalité avant application coefficient correcteur				3 970 815			
application du coefficient correcteur				- 2 016 211			
produit net des impots communaux				1 954 604			

Les taux d'imposition restent stables pour l'année 2023.

La Taxe d'habitation ne concerne désormais que les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Seules les bases évoluent suivant le coefficient de revalorisation fixé par l'Etat de 7,1%.

Budget Primitif 2023 : Dépenses Investissement

Dépenses d'investissement	proposition BP 2023	Affectation des résultats	BP 2023 GLOBAL
RESTES A REALISER		2 056 319,21	2 056 319,21
Chapitre budgétaire			
020 DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT		250 000,00	250 000,00
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 500,00		4 500,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	585 000,00		585 000,00
Opérations d'investissement			
(O)11 EQUIPEMENTS SERVICES TECHNIQUES	27 200,00		27 200,00
(O)12 EQUIPEMENTS - MOBILIERS DES SERVICES	103 050,00		103 050,00
(O)13 DEFENSE INCENDIE	30 000,00		30 000,00
(O)14 ACQUISITIONS FONCIERES	8 000,00		8 000,00
(O)15 ECLAIRAGE PUBLIC - ILLUMINATIONS	10 000,00		10 000,00
(O)16 SECURITE ROUTIERE - VOIRIES	38 500,00		38 500,00
(O)19 EQUIPEMENTS - MOBILIERS ECOLES	6 500,00		6 500,00
(O)201401 CENTRE COMMUNAL DE SOINS		200 000,00	200 000,00
(O)201402 SALLE POLYVALENTE		112 000,00	112 000,00
(O)201701 LIAISON DOUCE ESPACE DE LOISIRS		49 948,00	49 948,00
(O)201703 ACCESSIBILITE ESPACES ET BATIMENTS		522 464,00	522 464,00
(O)201801 AMENAGEMENT CURIE-TORTEL	158 000,00	10 483,00	168 483,00
(O)201802 PLACE DE LA GARE		150 000,00	150 000,00
(O)201804 ANNE FRANK / QUARTIER GARE		160 000,00	160 000,00
(O)201805 CIMETIERE		100 000,00	100 000,00
(O)201806 ECOLE LOUIS PERGAUD		1 022 274,00	1 022 274,00
(O)201903 ECOLE DE MUSIQUE		14 000,00	14 000,00
(O)201904 CENTRE EMILE COLMANT		100 000,00	100 000,00
(O)201906 PLACE DU 8 MAI		1 647 103,00	1 647 103,00
(O)202101 TERRAIN SYNTHETIQUE		850 000,00	850 000,00
(O)202102 RUE DE BLATON		18 185,00	18 185,00
(O)202201 RUE LEMPEREUR		284 227,00	284 227,00
(O)202301 RUE SALENGRO	100 000,00	100 000,00	200 000,00
(O)202302 RENOVATION COMPLEXE SPORTIF	16 250,00	559 316,00	575 566,00
(O)202303 RUE DE LA CHAUSSEE-BRUNEHAULT		300 000,00	300 000,00
(O)202304 VIDEO-SURVEILLANCE	20 000,00		20 000,00
(O)21 TRAVAUX ECOLES	5 000,00		5 000,00
(O)22 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	77 900,00		77 900,00
(O)23 PLAN DE DEMATERIALISATION	4 600,00		4 600,00
(O)24 PARC AUTOMOBILE	75 000,00		75 000,00
(O)25 FORT LEVEAU	95 000,00		95 000,00
(O)27 COLONNES ENTERREES	25 000,00		25 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 389 500,00	8 506 319,21	9 895 819,21

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 9,9 M€ après affectation des résultats antérieurs.

- ✓ Les restes à réaliser s'élèvent à 2 M€.
- ✓ 585 K€ sont consacrés au remboursement des emprunts
- ✓ 250 K€ sont inscrits en dépenses imprévues d'investissement.
- ✓ Les investissements répartis sur les différentes opérations représentent 7 M€.

Budget Primitif 2023 : Recettes Investissement

Recettes d'investissement	proposition BP 2023	Affectation des résultats	BP 2023 GLOBAL
RESTES A REALISER			
Chapitre budgétaire			
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		6 744 429,59	6 744 429,59
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	703 981,00		703 981,00
040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	390 000,00		390 000,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	200 000,00		200 000,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE		1 761 889,62	1 761 889,62
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	95 519,00		95 519,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 389 500,00	8 506 319,21	9 895 819,21

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé par :

- L'autofinancement pour un montant total de 1,09 M€ qui comprend le virement de la section de fonctionnement (021) et les amortissements (040).
- Le FCTVA et la Taxe d'Aménagement pour 200 K€ au chapitre 10.
- L'affectation des résultats antérieurs d'investissement pour plus de 6,7 M€ au chapitre 001.
- L'affectation d'une partie des résultats antérieurs de fonctionnement pour 1,7 M€ au compte 1068.
- L'inscription d'un emprunt de 95 K€ qui ne sera réalisé qu'en cas de nécessité.